

DIRECTIVES SUR L'USAGE ET LA CONCEPTION DU SYMBOLE DE SUBUD

Approuvées par le Conseil Subud Mondial, Novembre 2000 Edition de Juin 2013.

DIRECTIVES:

PROPRIÉTÉ:

Le symbole de Subud devrait être traité comme la propriété exclusive de l'Association Subud Mondiale

CONCEPTION:

Partout où on fait usage du symbole, on doit respecter les règles suivantes:

1. Le dessin consiste en sept cercles concentriques et sept rayons. Un des rayons est vertical à 12 heures. Les rayons émanent du centre, et chacun devrait être plus large à l'extrémité qu'au centre. Le plus proche du bord, le plus large ils sont. Il n'y a toujours que sept rayons. Les cercles deviennent également plus larges à mesure qu'ils s'éloignent le cercle extérieur étant la plus large. La largeur des cercles devrait être la même que celle des rayons quand ils se touchent. Les cercles deviennent plus larges, mais l'espace qui les sépare reste le même. Il n'y a toujours que sept cercles.
2. Quand on utilise des couleurs pour représenter le symbole de Subud, les options préférées sont que les lignes et les cercles soient dorés, jaunes ou blancs, sur un fond bleu ou noir. Voir les exemples suivants: [or sur bleu](#) ou [cercles or et bleu sur blanc](#) . D'autres possibilités, quoique ce ne soient pas les préférées, sont que les lignes et les cercles soient bleus, noirs ou dorés, sur un fond blanc ou transparent.
3. Aucun ensemble de lettres, de lignes ou d'autres motifs de devraient jamais être placés directement au-dessus du symbole.
4. Aucun ensemble de lettres ne devrait être superposé au symbole.
5. Aucune lettre ni aucun motif ne devraient jamais être superposés au symbole ou être placés derrière lui ni être visibles à travers lui.
6. Le symbole ne peut pas être utilisé comme partie d'un autre motif, par exemple avec des rayons de soleil ou d'autres motifs autour de lui.

USAGE:

L'usage du symbole de Subud sera restreint aux:

- i. Organisations qui font intégralement partie de l'Association Subud Mondiale comme le Congrès Subud Mondial et le Conseil Subud Mondial, la Direction de l'ASM, et le Dewan des Aides Internationaux;
- ii. Fiducies, fondations et organisations charitables entièrement contrôlées par l'Association Subud Mondiale, comme la Fondation Muhammad Subuh;
- iii. Organisations indépendantes affiliées à l'Association Subud Mondiale, comme l'Association Internationale Susila Dharma (SDIA), l'Association Internationale Culturelle de Subud (SICA), les Services Internationaux des Entreprises Subud (SESI), les Activités Internationales de la Jeunesse Subud (SYIA) ainsi que l'Association Internationale de la Santé de Subud (SIHA).

iv. Organisations indépendantes ayant reçu une permission spéciale de l'ASM d'utiliser le symbole de Subud, comme les Publications Subud Internationales (SPI).

L'Association Subud Mondiale autorise les organisations nationales membres et leurs Conseils de Zones à utiliser le symbole de Subud et à autoriser à leur tour:

- Les comités régionaux et locaux de Subud à l'intérieur de leurs frontières nationales;
- Des organisations indépendantes affiliées à l'Association Subud nationale, comme les Susila Dharma nationaux, SICA nationaux, SES nationaux, and SYA nationaux;
- Des fiducies, fondations et organisations charitables entièrement contrôlées par l'Association Subud nationale, tels les fonds de fiducie Subud nationaux;
- Organisations indépendantes ayant reçu une permission spéciale de l'Association Subud nationale d'utiliser le symbole de Subud

AUSSI LONGTEMPS QUE L'USAGE DU SYMBOLE EST EN ACCORD AVEC LES DIRECTIVES CI-DESSOUS:

1. Le symbole peut être utilisé par les membres Subud individuels pour indiquer qu'ils sont des membres de Subud, sous la forme d'un badge, un pin's, ou toute autre forme de bijou dont le dessin est approuvé par la Direction de l'ASM ou le comité national approprié;
2. Les membres Subud individuels, y-compris les publications, ne peuvent pas utiliser le symbole de Subud sans l'autorisation écrite de la Direction de l'ASM;
3. Le nom et le symbole peuvent être utilisés par une organisation de Subud pour lever des fonds, dans un but de Subud, pourvu que les organisateurs de la levée de fonds (1) obtiennent la permission du comité Subud approprié de leur pays ou de la Direction de l'ASM; et (2) ne reçoivent aucun bénéfice financier personnel de la levée de fonds.
4. Tout usage du symbole de Subud dans un but commercial est interdit;
5. Les publications seront autorisées à utiliser le symbole de Subud seulement avec l'agrément de la Direction de l'ASM ou du comité national approprié.

SUPERVISION DES DIRECTIVES:

La supervision de ces directives dépendra de ce que les membres et comités nationaux de Subud rapportent à la Direction de l'ASM quand ils découvrent une infraction. (Voir le PdA entre l'ASM et les pays membres de l'ASM)

INFRACTIONS:

Une fois qu'une infraction a été notée et non résolue au niveau national, la Direction de l'ASM notifie le membre ou le groupe de Subud impliqués de l'infraction et de la demande qu'il soit remédié à l'infraction.

Comme on pouvait s'y attendre, la notification provoquera l'obéissance. Dans les rare occasions où ce n'est pas le cas, le Conseil Mondial imposera les pénalités qu'il lui semblera bon.

L'ASM se réserve le droit de retirer la permission d'utiliser le symbole de Subud à toute organisation qui persiste à en abuser.